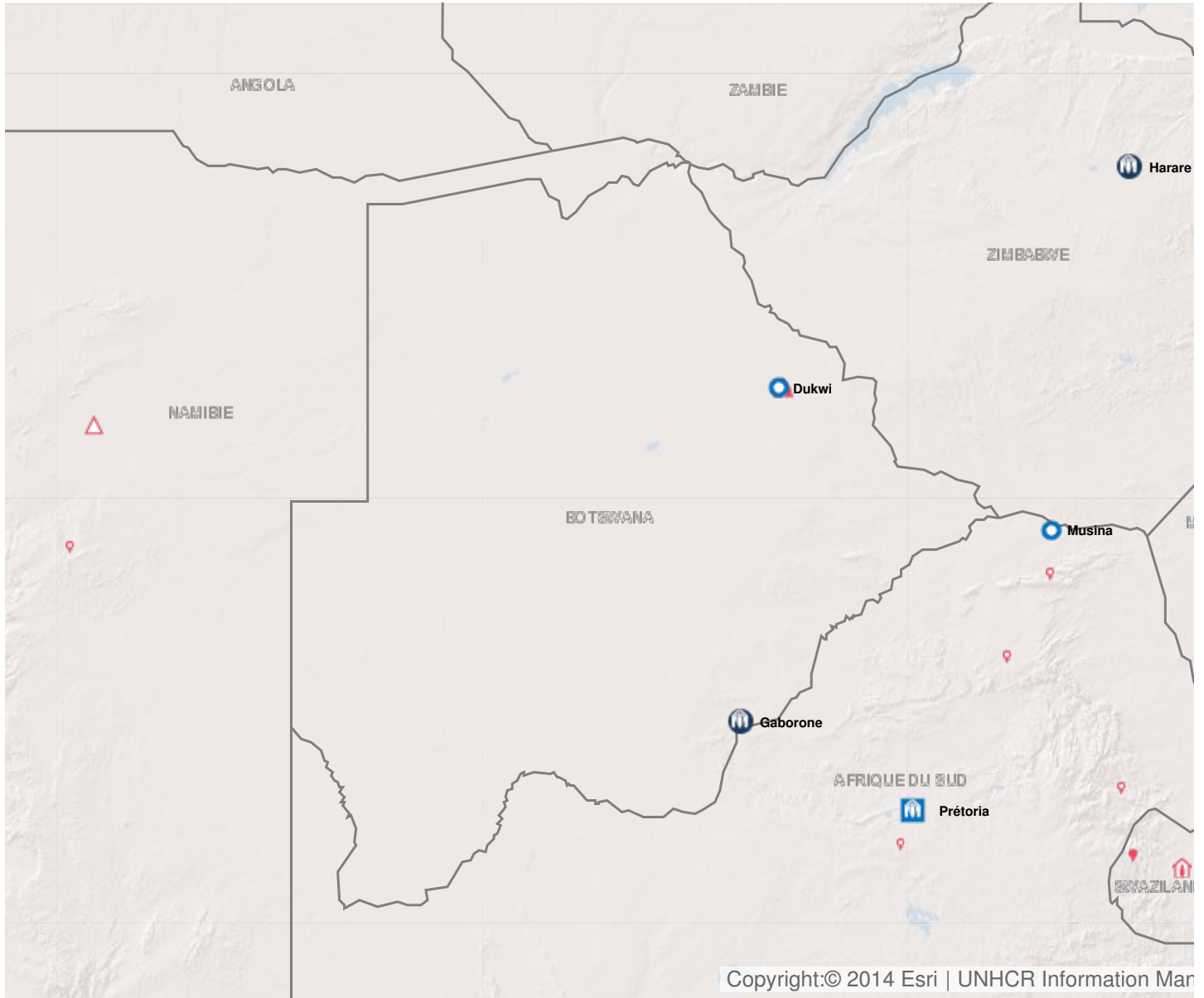


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Botswana



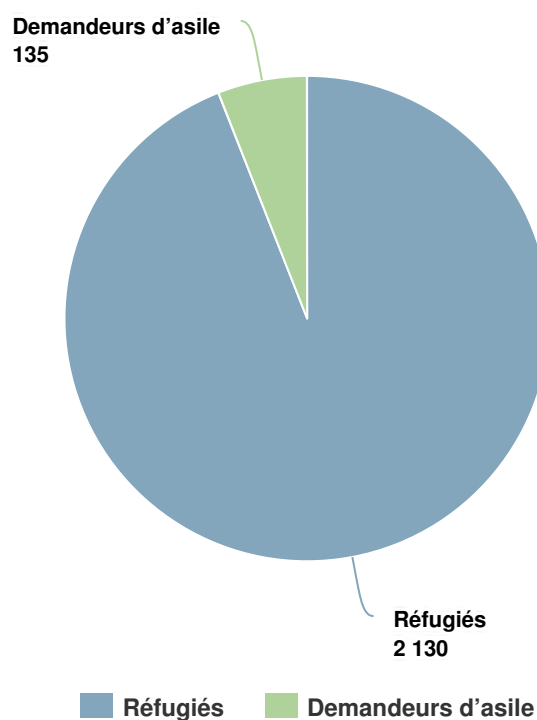
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **20%** EN **2015**

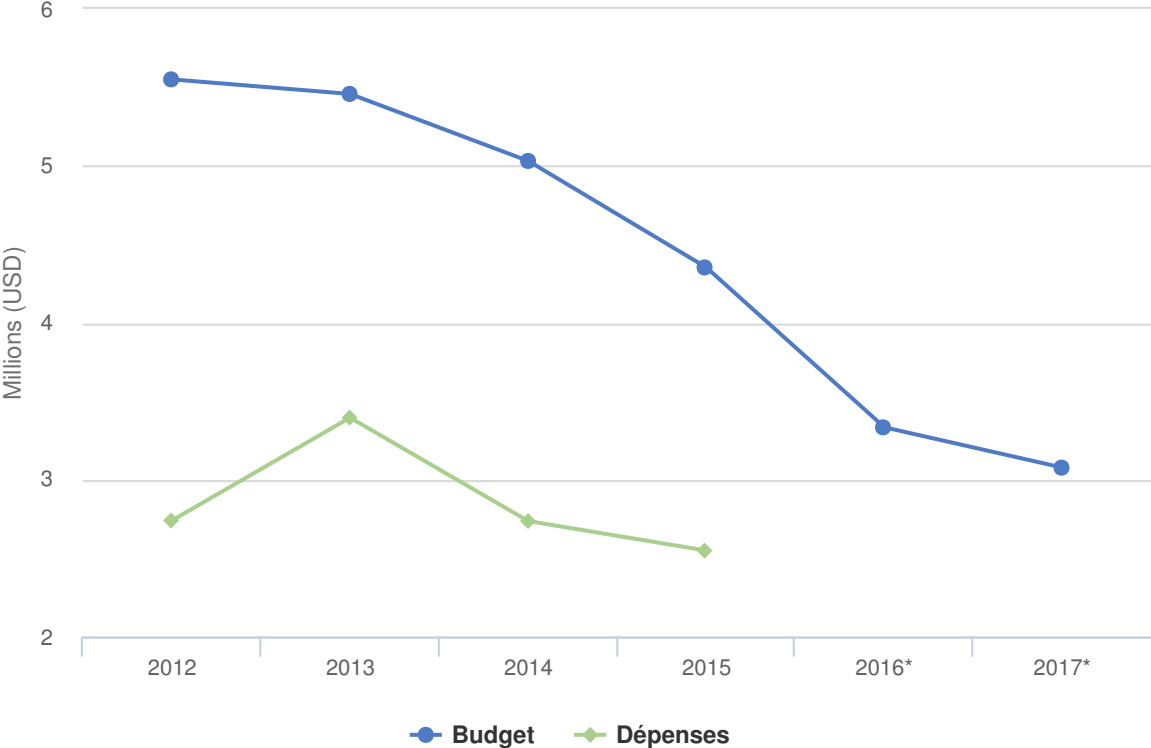
2015 2,265

2014 2,847

2013 2,995



Budgets et Dépenses - Botswana



Chiffres clés pour 2017

- 100% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire seront scolarisés 60% des personnes relevant de la compétence du HCR avec des besoins spécifiques recevront un soutien en nature
- 50% des personnes relevant de la compétence du HCR et ayant opté pour l'intégration locale seront intégrés sur place

Environnement de travail

En dépit d'une bonne gouvernance et d'une croissance économique record, le Botswana rencontre toujours de nombreuses difficultés sociales et économiques. Le Gouvernement a ratifié les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et aux réfugiés et il a formé un groupe de travail pour réviser la loi sur les réfugiés de 1967.

Les réfugiés résident dans le camp de réfugiés de Dukwi, conformément à la politique gouvernementale de confinement, ce qui compromet l'autosuffisance, la création de revenu et l'intégration locale des réfugiés. Il n'existe pas de centres d'accueil et les demandeurs d'asile sont détenus au centre pour immigrants clandestins de Francistown.

La Cour suprême a interdit le rapatriement de réfugiés namibiens originaires de la région du Zambezi, malgré la clause de cessation invoquée en 2015. Début 2016, le Gouvernement et le HCR ont mené une opération conjointe qui a recensé 526 réfugiés namibiens pour la réinstallation et 379 réfugiés pour l'intégration sur place.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR au Botswana portera principalement sur les activités suivantes :

- plaider auprès du Gouvernement pour la levée des réserves à la Convention de 1951 ;
 - assurer le renforcement des capacités et une assistance technique en faveur du Gouvernement pour la formulation de politiques, la révision de lois, la détermination du statut de réfugié et la gestion des questions relatives aux réfugiés ;
 - garantir l'accès des réfugiés, en particulier ceux qui sont vulnérables, aux services essentiels, tout en encourageant leur autosuffisance ;
 - promouvoir des solutions durables, spécialement pour les réfugiés namibiens.
-